

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 6 mars 2023, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Vincent Bérubé

M. Guillaume Dufour
M. Mario Guignard
M. Simon Fissette
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, M^e Bastien Gaudet, greffier et M^{me} Chantale Guy, adjointe au greffe.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

43-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 6 février 2023

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, le secrétaire de la séance est dispensé d'en faire la lecture.

44-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023.

Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements

45-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés pour la période du 8 février 2023 au 2 mars 2023, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 2 mars 2023 ainsi qu'au journal des salaires de février 2023, le tout totalisant une somme de 919 237,46 \$, d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 2 840 369,33 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

Dépôt par la trésorière du rapport sur les dépenses électorales

Conformément aux dispositions de l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, dépose devant le conseil municipal, pour l'exercice financier 2022, le rapport de ses activités prévues au chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, lequel rapport sera également transmis au Directeur général des élections.

Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Certificat du greffier - Règlement numéro 2-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 1 580 000 \$ pour payer le coût de travaux municipaux pour le développement résidentiel du secteur de la rue du Verger

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, M. Bastien Gaudet, greffier, dépose le certificat attestant que le règlement numéro 2-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 1 580 000 \$ pour payer le coût de travaux municipaux pour le développement résidentiel du secteur de la rue du Verger, est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 3-2023 établissant les dépenses à être engagées par la municipalité, en 2023, en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux

Monsieur le conseiller Steve Leclerc donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 3-2023 établissant les dépenses à être engagées par la municipalité, en 2023, en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux.

Monsieur le conseiller Steve Leclerc présente et dépose séance tenante le projet de règlement numéro 3-2023. Des copies de ce projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes à cette séance et seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Steve Leclerc, conseiller

Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 4-2023 régissant la démolition d'immeubles

Monsieur le conseiller Guillaume Dufour donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 4-2023 régissant la démolition d'immeubles.

Monsieur le conseiller Guillaume Dufour présente et dépose séance tenante le projet de règlement numéro 4-2023. Des copies de ce projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes à cette séance et seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Guillaume Dufour, conseiller

Adoption - Projet de règlement numéro 4-2023

46-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le projet de règlement numéro 4-2023, régissant la démolition d'immeubles, soit adopté tel que rédigé.

Détermination de la date de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 4-2023

47-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 4-2023 soit tenue lors de la séance ordinaire du conseil fixée à 20 h, le 3 avril 2023, à l'endroit habituel des séances du conseil.

Acquisition de projecteurs et d'écrans téléviseurs

48-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, avec effet rétroactif, l'offre de l'entreprise Les télévisions Rivière-du-Loup (1987) inc., datée du 2 mars 2023, et d'autoriser l'acquisition de matériel télévisuel et de projection pour le Centre Bombardier, ledit matériel étant décrit à ladite l'offre, laquelle sera annexée à la présente résolution, le tout aux conditions qui y sont énoncées;

DE DÉCRÉTER, pour l'acquisition dudit matériel, une dépense de 29 711,89 \$, toutes taxes en sus, payable à même le surplus libre de la Ville;

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent - Accompagnement du Comité pour une politique de l'arbre - Contrat 2023

49-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que décrit à l'offre de service soumise le 22 février 2023, le plan d'accompagnement du Comité pour l'élaboration d'une politique de l'arbre en 2023 proposé par Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco), et de décréter à cette fin une dépense maximale de 5 000 \$, toutes taxes en sus;

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer le contrat (l'offre acceptée), pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Les festivités de La Pocatière – Soutien financier de la Ville – Protocole d'entente

50-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente identifiant, entre autres, le soutien financier de 4 000 \$ consenti par la Ville de La Pocatière à Les festivités de La Pocatière

pour l'organisation d'un festival de danse country, à La Pocatière, les 19, 20 et 21 mai prochain;

D'AUTORISER M. Vincent Bérubé, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2023.

Isabelle Lemieux, trésorière

Réaménagement de la 4^e avenue Painchaud - Nouvelle proposition concernant l'aménagement de certaines intersections

51-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de procéder à une étude de circulation et de sécurité pour, au vu des résultats de celle-ci, en venir à revoir les aménagements de l'intersection de la 1^{re} rue Poiré, de la 2^e rue Guimond et de la 4^e avenue Painchaud, et de l'intersection de la 4^e avenue Painchaud et de la 9^e rue boulevard Desrochers.

Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux - Demande de subvention - Autorisation de signature

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 116-2020, adoptée lors de la séance ordinaire du 4 mai 2020, la Ville de La Pocatière a autorisé la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN);

CONSIDÉRANT que M. Jacques Desjardins, autorisé aux termes de cette même résolution à signer tous les documents requis pour ladite demande d'aide financière, a quitté pour la retraite et n'occupe plus le poste de directeur des Services techniques de la Ville de La Pocatière;

52-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, soit autorisé à signer tous les documents requis pour la demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PAFMAN relativement à l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage visé par la présente résolution et exposant les travaux correctifs qui en découlent, à signer tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution, et à déposer, auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, tous les documents relatifs à ladite demande.

Course L'Éveil du Phénix - Autorisation de circuler dans les rues de la Ville

53-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE PERMETTRE, conformément aux dispositions de l'article 15 du règlement numéro 03-2001 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, la tenue de la course à relais L'Éveil du Phénix, représentée par M^{me} Nancy Milliard, coordonnatrice, le 4 juin 2023, selon l'itinéraire qui devra être approuvé par M^{me} Anny

Morin, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, et par M. Stéphane Dubé, directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, et ce, à condition que le tracé ne passe pas sur les rues sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

D'AUTORISER M^{me} Anny Morin, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, et M. Stéphane Dubé, directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Lotissement de maisons mobiles de la rue Aimé-Boutet - Bail de terrain - Autorisation de signature

54-2023 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le greffier ou la greffière en poste à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière (la Ville), les baux de location des terrains de la Ville dans le lotissement de maisons mobiles de la rue Aimé-Boutet, ainsi que tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution. En cas d'incapacité d'agir du greffier ou de la greffière, le trésorier ou la trésorière en poste est autorisé aux mêmes fins.

Procédure de traitement des plaintes formulées à la Ville dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat - Adoption

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes (LCV) une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

CONSIDÉRANT que la Ville doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT que rien dans la politique ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV quant aux modalités de traitement des plaintes;

55-2023 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER au greffier ou à la greffière en poste la responsabilité de la procédure de gestion des plaintes formulées à la Ville dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat.

Rejet de la proposition de redécoupage des circonscriptions électorales fédérales dans l'Est-du-Québec - Résolution d'appui

CONSIDÉRANT que, le 29 juillet 2022, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec (la Commission) a présenté une première proposition de redécoupage des circonscriptions électorales fédérales du Québec;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de cette résolution, la Commission proposait réduire de quatre à trois le nombre de circonscriptions électorales dans l'Est-du-Québec, en supprimant celle d'Avignon–La Mitis–Matane–Matapédia et en la répartissant dans les circonscriptions limitrophes;

CONSIDÉRANT que, le 1^{er} février 2023, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec a maintenu cette proposition de

redécoupage malgré la tenue de consultations publiques sur cette option, alors que le public consulté y était largement défavorable;

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière (la Ville) s'oppose au redécoupage proposé, puisque celui-ci diminuerait la représentation d'une région rurale, peu peuplée, et de sa population, tel qu'il en a été démontré dans les nombreux mémoires déposés à la Commission par les élus du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie;

56-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DEMANDER à la Commission le maintien intégral des circonscriptions électorales fédérales actuelles dans l'Est-du-Québec;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent et au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes.

Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière - Démission de M. Mathieu Desjardins

57-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la démission de M. Mathieu Desjardins à titre de pompier à temps partiel du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, annoncée dans une lettre datée du 15 février 2023, avec effet, ladite démission, à compter de la date de la présente résolution;

DE REMERCIER M. Desjardins de son service au sein de la brigade des pompiers de La Pocatière.

Rapport du directeur général en vertu de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes

Conformément aux dispositions de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, M. Cédric Gagnon, directeur général, a déposé à l'intention du conseil la liste des personnes qu'il a engagées, depuis le dernier dépôt d'un pareil rapport, en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal aux termes du règlement numéro 7-2020 sur la gestion contractuelle, sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions

Les questions adressées au conseil portent sur les sujets suivants :

- Développement résidentiel du secteur de la rue du Verger. Un citoyen souhaite savoir quelles dépenses seront couvertes par l'emprunt.
- Acquisition de projecteurs et d'écrans téléviseurs. Un citoyen s'informe à savoir où seront placés lesdits équipements.
- Mise aux normes de barrages municipaux. Un citoyen demande aux élus si la Ville possède des barrages sur son territoire.

Levée de la séance

58-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité
des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20h17.